



**Mme Bérangère COUILLARD**

Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires chargée de l'Écologie

246, boulevard Saint-Germain  
Paris 7e

Paris, le 13 juin 2023

Copie à : M. Christophe Béchu

**Objet : Porter à votre connaissance une position commune d'associations citoyennes sur la consigne pour recyclage dans le cadre de la concertation sur la consigne**

Madame la Ministre,

Suite à la concertation que vous avez initiée le 30 janvier 2023 sur la consigne des bouteilles, nous souhaitons porter à votre attention plusieurs points de vigilance formulés par nos associations au sujet d'une potentielle consigne pour recyclage.

Nous prenons en compte le plafonnement de la performance de la collecte sur le territoire, la prégnance de la question des emballages jetés dans la nature et de la consommation hors foyer, ainsi que la poursuite de l'émergence de dispositifs de consigne pour recyclage en Europe, générant une augmentation des performances sur la collecte des emballages concernés.

Néanmoins, nos associations sont également attentives à ce que soit garanti le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, avec en priorité la réduction et le réemploi, et la stabilité de l'organisation et de l'équilibre financier des services déchets des collectivités déjà performantes. Nous sommes aussi attaché.es à ce que les activités de réemploi et de recyclage se développent en boucle de proximité, favorisant les acteurs locaux dont ceux de l'ESS, ce qui est une opportunité pour l'emploi dans les régions.

Conscient.es de l'importance d'augmenter les taux de collecte, nous estimons toutefois que la priorité doit être la réduction des déchets et le développement du réemploi et portons des points de vigilance sur les conséquences qu'une consigne pour recyclage pourrait avoir :

- Nous voulons rappeler qu'il est impératif de réduire notre consommation de plastique pour respecter l'objectif de -50% de bouteilles en plastique d'ici 2030. En termes de volume, cela signifie un passage d'une mise en marché de 15 milliards par an à 7,5 milliards. Il est nécessaire de s'assurer que la consigne pour recyclage ne fragilise pas cet objectif de réduction et ne favorise pas le recyclage au détriment de la réduction et du réemploi. C'est bien l'inverse que nous attendons, conformément à la hiérarchie de traitement des déchets. Aussi, nous appelons à l'établissement d'un plan complet et séquentiel pour parvenir à la réduction des bouteilles en plastique prévue par la loi, incluant un volet valorisation de l'eau du robinet et des campagnes de communication sur cette question.
- Il nous apparaît contradictoire de mettre en place un système aussi coûteux d'amélioration de collecte et de recyclage de plastique, alors même que l'objectif premier est de réduire le plastique. Le budget alloué à la consigne pour recyclage devrait être investi dans la mise en place d'une consigne pour réemploi, qui permettrait de réduire la quantité de plastique en circulation.
- Nous avons constaté une augmentation de la mise sur le marché de bouteilles plastiques dans des pays qui ont mis en place la consigne pour recyclage. En Allemagne par exemple, la mise en place de la consigne a entraîné une hausse de la production de bouteilles en plastique, passant de 40 % du marché des boissons en 2003 à 71 % en 2018.
- Rien ne nous a été présenté lors de la concertation qui permette de nous rassurer sur le risque de déstabilisation du système actuel de collecte et de gestion des déchets, qui par ailleurs devrait plutôt être renforcé. Certains territoires affichent localement des taux de collecte élevés et la mise en place d'un système parallèle de tri risquerait d'y fragiliser une collecte déjà performante. Nous appelons à concentrer les efforts sur les zones et usages qui posent le plus problème en termes de tri et de recyclage mais surtout en termes de pollution et à agir prioritairement sur le hors foyer avec un plan spécifique, rapide et ambitieux.

Le débat autour de la consigne pour recyclage ne doit pas évincer le sujet de la consigne pour réemploi, qui va de pair avec la standardisation des contenants et qui constitue un des leviers majeurs pour réduire la quantité de bouteilles en plastique produites et la pollution qu'elles génèrent.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ces éléments.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Axèle Gibert, France Nature Environnement  
Muriel Papin, No Plastic In My Sea  
Diane Beaumenay-Joannet, Surfrider Foundation Europe  
Charlotte Souлары, Zero Waste France